

Initiatives ministérielles

tes comme les affaires du pays au lieu de faire perdre le temps de la Chambre à des choses aussi frivoles.

M. le vice-président: Je vais entendre le député de Kingston et les Îles, mais je dois dire qu'à moins qu'il n'ait des arguments très convaincants, la présidence a l'intention de décréter que les deux questions soulevées par le député d'Ottawa-Sud ne sont pas des questions de privilège. Ce sera probablement la décision à laquelle j'en arriverai, et j'en donnerai les motifs de la façon appropriée au député à la première occasion possible. Je vais entendre le député de Kingston et les Îles par courtoisie envers lui.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Je pense, monsieur le Président, que le ministre d'État chargé de la Privatisation n'a pas bien compris le problème. Je voudrais simplement le clarifier pour la gouverne de la Chambre. La lettre qui a été envoyée a été adressée au ministre d'État chargé de la Privatisation, non au ministre des Finances. Je ne voudrais pas que le ministre pense que mon collègue n'a pas soulevé la question à la première occasion. La lettre lui a été livrée hier, et l'avis a été envoyé à la Chambre hier, sauf erreur, ou tôt ce matin. La question a été soulevée à la première occasion. Elle l'a été de façon appropriée et pertinente.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA REPRISE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du président du Conseil du Trésor) propose que le projet de loi C-49, Loi autorisant la reprise de certains services gouvernementaux, soit lu pour la troisième fois et adopté.

[Français]

M. le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 16 minutes à compter de 13 heures.

[Traduction]

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme la Chambre et beaucoup de Canadiens le savent probablement, le projet de loi C-49 est à l'étude depuis plusieurs jours, puisqu'il a été soumis à la Chambre des communes le 6 décembre dernier. Chaque heure de retard dans l'adoption de ce projet de loi aggrave les difficultés et les ennuis que subissent les Canadiens dans les secteurs de la santé et du transport maritime. Il est évident cependant que le gouvernement est conscient de la nécessité de mettre fin à cet arrêt de travail, qu'il a décidé d'agir et qu'il fait le nécessaire pour que cette loi soit adoptée et appliquée afin que les Canadiens puissent bénéficier des services gouvernementaux auxquels ils ont droit dans les domaines du transport maritime et des services hospitaliers.

En présentant ce projet de loi à la Chambre, le 6 décembre dernier, le président du Conseil du Trésor a dit clairement que son dépôt n'empêcherait pas la poursuite des négociations en vue d'en arriver à un règlement des questions en litige concernant les employés d'hôpitaux et les équipages de navires, les deux groupes touchés par la grève actuelle.

Le président du Conseil du Trésor a fait plusieurs tentatives pour que les négociations se poursuivent. En fait, il y a eu des négociations, mais elles n'ont rien donné jusqu'à maintenant. C'est pourquoi nous devons adopter le projet de loi C-49 pour mettre fin à cette grève.

Personne, et certainement pas le président du Conseil du Trésor, ni le ministre des Affaires des anciens combattants ou le ministre des Transports qui sont à la tête des ministères directement concernés par cette affaire, n'est très heureux à l'idée de faire adopter une loi de retour au travail. Il faut cependant que cela se fasse parce que le Canada et les Canadiens ne peuvent pas se passer de ces services gouvernementaux pendant une longue période.

Il est important de signaler immédiatement que les équipages de navires, qui fournissent de précieux services sur les bateaux de la Garde côtière canadienne, sur les patrouilleurs des pêches ainsi que sur les navires auxiliaires du ministère de la Défense nationale et du ministère des Travaux publics, sont en grève depuis le 14 novembre.

Quant aux travailleurs des services hospitaliers, ils sont en grève depuis le 30 novembre, ce qui a évidemment eu une incidence sur les services fournis dans les hôpitaux relevant du ministère des Anciens combattants.